



Pret réaliser par son ex femme a son insu

Par **mag**, le **27/06/2010** à **23:01**

Bonjour, je vous contact car, mon frere a un probleme. Voila, il y a environ 3 ans avant la prononciation de leur divorce, sa femme a contracté plusieurs prêts auprès d'organismes: sofinco, cetelem, le total de ces prêts s'élève à environ 100 000 euros voir plus. Il a 3 enfants: 10, 14 ans à charge et la plus grande 19 ans a pris un appartement avec son copain. Il a pris ses enfants avec lui car elle est dépressive, et ne s'occupe pas d'eux. Il a un revenu moyen, environ 1500 euros. Ces organismes lui demandent de rembourser, alors que ce n'est pas lui qui les a contractés mais son ex femme en imitant sa signature. S'il vous plaît aidez le, car, c'est vraiment un bon père de famille. Maintenant les fins de mois ne finissent plus pour tout payer. Celle-ci ne paye ni pension alimentaire, ni la cantine des enfants, comme conclu lors de la prononciation du divorce, ne travaillant pas elle n'a pas de ressource, sauf sa retraite d'infirmière qu'elle a prise après 20 ans de service. Quelle démarche? Que faire? Merci d'avance. a bientôt